



Direction Générale des Services

Conseil municipal du 20 juin 2025 DELIBERATION

Rapporteure : Marie-Lyse BISTUÉ

Secrétaire de séance : Monsieur Iñaki ECHANIZ

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33
Nombre de présent-e-s : 29
Nombre de votant-e-s : 33

Etaient présent-e-s :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, Mme Brigitte ROSSI, M. Jean CONTOU-CARRÈRE, Mme Anne BARBET, M. Stéphane LARTIGUE, M. Nicolas MALEIG, Adjoint, Mme Chantal LECOMTE, M. Raymond VILLALBA, Mme Emmanuelle GRACIA, Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, Mme Céline BODET, M. Saïd SOUITA, Mme Sabine SALLE, Mme Marie SAYERSE, M. Iñaki ECHANIZ, Mme Monique ASSO, M. André LABARTHE, Mme Laurence DUPRIEZ, Mme Carine NAVARRO, M. Jean-Paul PORTESSÉNY, M. Jacques MAISONNEUVE, Mme Yona TORCAL, M. Daniel LACRAMPE, M. Clément SERVAT, M. Pierre BAHOU, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

- M. Philippe GARROTÉ donne pouvoir à M. Jean CONTOU-CARRÈRE,
- Mme Dominique QUEHEILLE donne pouvoir à M. Nicolas MALEIG,
- M. Patrick NAVARRO donne pouvoir à M. Raymond VILLALBA,
- Mme Françoise STIOPHANE donne pouvoir à Mme Monique ASSO.

38 – ADHÉSION DE LA COMMUNE À L'ASSOCIATION « LES AMI.E.S DE LA FRICHE »

Pour rappel, par délibération n°6 du 7 octobre 2024 votre assemblée a approuvé le schéma de gouvernance partagée tel que proposé par la commission d'étude extra-municipale.

L'assemblée générale constitutive du 2 juin 2025 a permis de créer l'association « les Ami.es de La Friche » et de valider les statuts de l'association ainsi que sa charte éthique.

L'association a pour objet la gestion, l'animation et la coordination des activités établies au sein de la Friche, lieu de vie culturelle, associatif et citoyen, véritable outil au service des dynamiques et des habitant.es du territoire d'Oloron Sainte-Marie, du Haut-Béarn et au-delà, qui contribue au développement durable de sa communauté.

L'association est constituée d'une assemblée générale qui comprend tous les membres de l'association à quelques titres qu'ils soient et qui s'acquittent d'une cotisation annuelle.

L'assemblée générale constitutive du 2 juin a décidé de fixer un prix d'adhésion libre, que ce soit pour les personnes physiques ou les personnes morales.

Une commission dédiée travaillera d'ici la prochaine assemblée générale sur la grille des montants des adhésions.

Il est donc proposé à votre assemblée que la Ville d'Oloron Sainte-Marie adhère à l'association « Les Ami.es de la friche » pour un montant de 1000 euros.

Vu les statuts de l'association ci-joints,

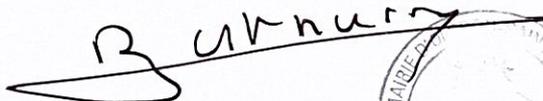
Vu la charte éthique,

Oui cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL, par 25 voix pour, 7 voix contre** (Mme Laurence DUPRIEZ, Mme Carine NAVARRO, M. Jean-Paul PORTESSÉNY, M. Jacques MAISONNEUVE, Mme Yona TORCAL, M. Daniel LACRAMPE, et M. Clément SERVAT), **et 1 abstention** (M. André LABARTHE)

- **APPROUVE** les statuts de l'association « Les Ami.es de la friche » ci-annexés,
- **APPROUVE** la charte éthique ci-annexée,
- **ADHÉRE** à l'association « les Ami.e.s de la friche » pour un montant de 1000 €.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 20 juin 2025.
Suivent les signatures.-

Le Maire,


Bernard UTHURRY

AFFICHÉ LE 26/06/2025

